



TEXTE n° 519
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

3 décembre 2020

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

visant à garantir la prééminence des lois de la République.

*L'Assemblée nationale a rejeté la proposition de loi constitutionnelle,
adoptée par le Sénat en première lecture.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 décembre 2020.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros :

Sénat : 293 (2019-2020), 45, 46 et T.A. 4 (2020-2021).

Assemblée nationale : 3439 et 3600.

ISBN 978-2-11-159994-9



9 782111 599949

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale